UBAtc
Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl
rue du Lombard, 42
B-1000 Bruxelles
http://www.ubatc.be

Membre de l'EOTA et de l'UEAtc
Tél. +32 (0)2 716 44 12
Fax +32 (0)2 725 32 12
info@ubatc.be

Attestation de l'aptitude à l'emploi

HOMOLOGATION SUR ROUTE
ELEMENTS LINEAIRES ROUTIERS -
PRODUITS DE MARQUAGE

PEINTURE AQUAROUTE® UWS-AL B

+ ECHOLUX SRT 850-212
+ SILI 12 75/25

ATG 13/M114

Valable du 31/01/2013
au 30/01/2016

Opérateur d'agrément et de certification

COPRO asbl
Kranenberg 190
B-1731 Zellik
www.copro.eu

Titulaire:
GEVEKO PLASTIROUTE
Renkenrunsstrasse 16
D – 79379 Mülheim/Baden
Tel.: + 49 7631 3687 0
Fax.: + 49 7631 3687 36
Site Web: www.plastiroute.de
E-mail: info@plastiroute.de

1 Objet et portée de l'attestation

Cette attestation de l'aptitude à l'emploi constitue une évaluation favorable d'un système, composé de produits bien identifiés et définis pour une application déterminée par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl.

Il s'agit en particulier d'un système de marquage routier selon le Guide d'agrément technique G0025 (2007), composé de produits portant l'agrément technique ou portant la marque BENOR.

Le maintien de la validité de cette attestation est lié au maintien de l'agrément technique (ATG 2692) ou de la certification BENOR de la peinture routière ainsi que de la certification BENOR des produits de saupoudrage (cfr annexe 2).

L'attestation de l'aptitude à l'emploi et la classification y reprise sont basées sur un programme d'essai exécutés selon les modalités reprises dans le Guide d'agrément G0025« Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route » et des normes NBN EN 1824 et NBN EN 1436.

Les performances indiquées dans l'attestation ont été déterminées sur un site d'essai sur route pour systèmes de marquage routiers. Les résultats obtenus lors du programme d'essai constituent la base pour l'acceptation de l'aptitude à l'emploi du système mais ne donnent pas de certitude absolue sur les performances réelles lors de l'exécution des travaux. Ceux-ci doivent toujours faire l'objet de contrôle de la part du maître de projet ou de son délégué tout au long du délai prévu selon les prescriptions du cahier des charges et les dispositions contractuelles.

Il y a lieu de contrôler si les conditions d'application du chantier correspondent aux conditions qui déterminent le résultat à la base de cette attestation et si les règles d'application stipulées dans le Guide d'agrément et l'ATG sont respectées.

La responsabilité liée à l'attestation est indépendante de celle pour les travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Description

Le système de marquage routier décrit ci-après a été évalué selon le Guide d'agrément et de certification n° G0025 (2007) « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route ». Le tableau 1 présente les valeurs nominales du système appliqué.

Tableau 1 – Description du système

Produits utilisés	Dosage nominal	Certification
Peinture: Aquaroute UWS-AL B	610 g/m²	ATG 2692
Produit de saupoudrage: ECHOLUX SRT 850-212 + SILI 12 75/25	220 g/m²	BENOR (cfr annexe 2)
Application: Airless		

La classe[1] du système est:
P1 / R3 / Q3 / S1

[1] Selon la norme NBN EN 1824 (2011) et les classes de la NBN EN 1436 (2008).

Tableau 2 – Description de la classe du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Trafic (passages de roues)	P1	Entre 50 000 et 60 000
Luminance rétroréfléchie (temps sec)	R3	$R_L \geq 150$
Luminance rétroréfléchie (humide)	/	Performance non déterminée
Luminance rétroréfléchie (pluie)	/	Performance non déterminée
Luminance sous éclairage diffus	Q3	Qd ≥ 130
Adhérence	S1	SRT ≥ 45

3 Résultats des essais

L'annexe 1 reprend les résultats des mesures réalisées.

4 Conditions

A. Seule l'entreprise mentionnée sur la page de garde comme étant titulaire ainsi que l'entreprise / les entreprises qui commercialise(nt) et/ou applique(nt) le système peuvent bénéficier de cette attestation et peuvent le faire valoir.

B. Cette attestation se rapporte uniquement au système dont la dénomination commerciale est mentionnée sur la page de garde. Les titulaires ne peuvent pas faire usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, du texte de ce document ou du numéro attribué pour revendiquer des évaluations de produits ou de systèmes qui ne sont pas conformes, ni pour des produits et/ou des systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne constituant pas l'objet de ce document.

C. Les informations qui sont mises, de quelque manière que ce soit, à disposition des utilisateurs (potentiels) du produit traité (p.ex. maîtres d'ouvrages, entrepreneurs, prescripteurs,…) par le titulaire ou par ses installateurs désignées et/ou reconnus ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte, ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans ce texte.

D. Les titulaires sont tenus de toujours préalablement faire connaître à l'UBAtc et à l'opérateur de certification, désigné par l'UBAtc, les adaptations éventuelles apportées aux matières premières, aux produits, aux directives de traitement, aux processus de production et de traitement et/ou à l'équipement, afin que ceux-ci puissent évaluer si ce document doit être adapté.

E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément, membre de l'Union Européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com) et notifié par le SPF Economie dans le cadre de la Directive 89/106/CEE et est membre de l'Organisation Européenne pour L'Agrément Technique (EOTA - voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent suivant un système pouvant être accrédité par BELAC (www.belac.be).

Cette attestation est publiée par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément COPRO, et sur base d'un avis favorable du Groupe Spécialisé "Eléments linéaires routiers", délivré le 25 avril 2012.

Date de publication: 31 janvier 2013

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Peter Wouters, directeur

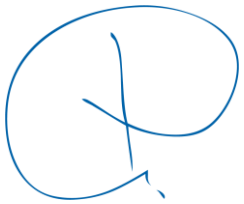

Benny De Blaere, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

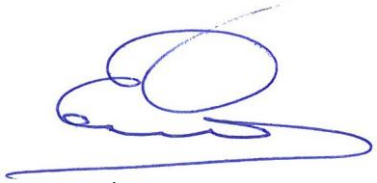

Erik Barbé, directeur de COPRO

Cette autorisation reste valable, à supposer que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents en relation:

soient entretenus, de sorte qu'au moins les niveaux de performance tels que déterminés dans cette homologation soient atteints

- soient soumis aux contrôles permanents par l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.
- Lorsqu'il est fait défaut à ces conditions, l'autorisation sera suspendue ou retirée et le texte sera supprimé du site Internet de l'UBAtc.

Le contrôle de la validité de ce texte et la consultation de sa dernière version peuvent se faire via le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.

Annexe 1 – Rapport d'essais

DESCRIPTION DU SYSTEME
Peinture: Aquaroute UWS-AL B (ATG 2692) Produit de saupoudrage: Mélange microbilles de verre / granulats antidérapants: Echolux® SRT 850-212 + Sili 12 75/25 (annexe 2) Avec traitement de surface des billes A14 (pour peintures à l'eau)

LABORATOIRE EN CHARGE DES ESSAIS
Service Public de Wallonie (SPW) Direction Générale Opérationnelle "Routes & Bâtiments" Département des Expertises techniques

SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR L'APPLICATION		Recommandé par le fabricant	Lors de l'application sur le site d'essais
Données météorologiques	Température du revêtement (°C)	> 10°C	25,5°C
	Températures limites pour les produits (°C)	N/A	N/A
	Humidité relative limite pour les produits (%)	N/A	60,5 %
	Température de l'air (°C)	> 10°C	20°C
	Vitesse du vent (m/s)	N/A	1,1 m/s
Dosages d'application utiles ($g \cdot m^{-2}$)	Peinture	610 g/m²	632 g/m²
	Produits de saupoudrage	220 g/m²	203 g/m²
Description du matériel d'application utilisé: Airless			
Mois et année d'application: Mai 2007		Temps de séchage (min): 25	

CARACTERISTIQUES DU SITE D'ESSAI					
Classe Climatique	C 2	Classe de Texture	RG 2	Pneus à clous	Non

Pour information
Localisation du site d'essai: Baillonville N63 – Province de Namur -Belgique
% de véhicules lourds: 11,4 %

RESULTATS DES MESURES DE PERFORMANCES

Durée de l'essai: 12 mois		R_L (mcd.m^{-2}.lx^{-1})			Qd (mcd.m^{-2}.lx^{-1})	Couleur		SRT	
		sec	humide	sous pluie		x	y		
Mesures initiales (L7)		233	--	--	192	0.3268	0.3474	48	
Mesures retenues	P0 (L9)	171	--	--	155	0.3381	0.3572	61	
	P1 (L1)	171	--	--	155	0.3384	0.3576	59	

Annexe 2: Produits de Saupoudrage

SOVITEC BELGIUM S.A. Avenue du Marquis 4 Zoning Industriel 6220 Fleurus Belgique	**471** BENOR

Technical Sheet - Technische Fiche - Fiche Technique

Commercial name - Commerciële naam - Dénomination commerciale	**Echolux® SRT 850-212 + Sili 12 75/25**
Reference doc. - Referentiedoc. - Doc. de référence	**EN 1423 + PTV 881**

Mixture - Mengsel - Mélange	100.0%		
Glass beads - Glasparels - Microbilles de verre	75.0%	**850-212 (1)**	
Antiskid aggregates - Stroefmakende middelen - Granulats antidérapants	25.0%	**Sili 12**	**1000-150**

Characteristics - Karakteristieken - Caractéristiques

Granulometry Korrelverdeling Granularité	ISO 2591-1	Sieve Zeef Tamis		**850-212 (1)**		**1000-150**		
				min-max		min-max		min-max
		2.0 mm						
		1.7 mm						
		1.4 mm						
		1.18 mm				0-2		
		1.0 mm		0-2		0-10		
		850 µm		0-10				
		710 µm		10-25				
		600 µm		25-50		10-50		
		500 µm		45-73				
		425 µm		60-85				
		355 µm		75-90		45-85		
		300 µm						
		250 µm				60-100		
		212 µm		95-100				
		180 µm						
		150 µm				95-100		
		125 µm						
		106 µm						
		90 µm				99-100		
		53 µm						

850-212 (1)

Quality - Kwaliteit - Qualité	EN 1423 annex D	≥ 80% < 1,0mm - ≥ 70% ≥ 1,0mm
% Foreign particles - Vreemde partikels - Particules étrangères		≤ 3%
Refractive index - Brekingsindex - Indice de réfraction	EN 1423 annex A	Class A - Klasse A - Classe A
Chemical resistance - Chemische weerstand - Résistance chimique	EN 1423 annex B	Conforming - Conform - Conforme

Surface treatment - Oppervlaktebehandeling - Traitement de surface

TC = A14	Adhérence	Thermoplastiques (TRM) + peintures à l'eau (WBP).
A10T54	Adhérence/Flottaison	Peintures à solvant (SBP) + bi composants (BCP).
TP = A10	Adhérence	Peintures Eco solvantées (SBP Eco).
SBP3	Adhérence/Flottaison	Peintures à solvant (SBP).
A1	Adhérence	Bi composants (BCP) + Thermoplastiques (TRM).
H	Adhérence	Thermoplastiques, enduits à froid, peintures.

1000-150	**-**		**1000-150**	**-**
Colour co-ordinates - Trichromatische coördinaten - Coordonnées trichromatiques		ISO 7724-2	Conform art 5.3	-
Luminance factor ß - Luminantiefactor - Facteur de luminance		ISO 7724-2	≥ 0,70	-
pH		ISO 787-9	Max 11	
Friability index - Brokkeligheidsindex - Indice de friabilité		EN 1423 annex G	Max 35	-

Informative data - Informatieve gegevens - Données informatives

Stock - Opslag - Stockage	Voir dernière version MSDS, disponble chez Sovitec.
	Zie laatste versie MSDS, beschikbaar bij Sovitec.
	See last version MSDS, available at Sovitec.
Safety Data Sheet - Veiligheidsfiche - Fiche de sécurité	MSDS.